

Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

COMMISSION REGIONALE DE CYCLISME TRADITIONNEL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 AVRIL 2026

La séance est ouverte à 18 h, au siège du Comité Régional de Cyclisme par le président de la CR.C.T.

Sont présents :

CHEFIARE Anthony, président de la commission régionale, BIGA Benjamin, de COTTE Philippe, FONTAINE Jean-Laurent, FURCY Jean-Marie, LAURET Daniel.

Sont excusés :

NATIVEL Gérard, NEDELEC Claire, PAYET Marie-Daisy.

Sont invités et participent à la réunion :

GERMAIN Etienne, référent Route de l'E.T.R., GUICHARD Dominique, référent de l'E.T.R. pour les regroupements des athlètes féminines.

ORDRE DU JOUR :

- _ Approbation du p-v de la réunion du 25 mars 2026.
- _ Homologation des résultats.
- _ Chronométrie.
- _ Bilan de début de saison.
- _ Déplacements connus.
- _ Championnat de l'Océan Indien.
- _ Regroupements organisés par l'Equipe Technique Régionale.
- _ Changements de catégories.
- _ Questions diverses.

1) APPROBATION DU P-V DE LA REUNION DU 25 MARS :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) HOMOLOGATION DES RESULTATS :

- _ Compétition des écoles de vélo du 28 février, organisation V.S.P. :

Les résultats sont homologués

- _ Cyclo sportive « Allons Mont' Maïdo » du 1^{er} mars, organisation de la C.R.C.T. :

Les résultats sont homologués.

Il est rappelé conformément à l'article 10.1.12 de la réglementation fédérale « Technologie embarquée », que l'utilisation en course de moyens vidéo est interdite, sauf autorisation motivée de la F.F.C.

Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

_ Grand Prix de Saint-Louis du 5 avril, organisation du C.C.S.L. :

Les résultats de la catégorie Open ont dû être repris par la présidente du jury. Tous les résultats sont homologués.

Suite à un incident entre 2 personnes adultes licenciées, le comité régional a été destinataire des courriers de ces 2 personnes dont une a porté plainte à la police pour bris de lunettes. Elles seront reçues et auditionnées par le bureau exécutif du comité régional.

Constat d'une échauffourée entre 2 dirigeants licenciés à proximité du podium des officiels : la C.R.C.T. souhaite un rappel à l'ordre écrit du comité régional à l'attention des deux protagonistes.

_ Grand Prix Anim' Services de la Pointe au Sel du 6 avril, organisation Anim'Services :

Les résultats sont homologués.

Suite à la chute collective à l'arrivée de la catégorie Access-U 17, la C.R.C.T. a fait le constat de la mise en place du dispositif de la ligne d'arrivée à la hauteur d'un rétrécissement de la route. Il est demandé à l'organisateur de ne pas renouveler cette erreur.

_ Compétition des écoles de vélo du 11 avril, organisation du V.C.E. :

Les résultats sont homologués.

_ Grand-Prix de Saint-Joseph du 12 avril, organisation du V.C.S.J. :

Les résultats ayant été affectés de plusieurs erreurs, ils ont dû être reconstitués par la présidente du jury. Ils sont homologués. La C.R.C.T. demande au secrétariat du comité régional, leur publication vers les clubs.

_ Championnat régional du C.L.M. individuel, organisation de la C.R.C.T. :

Les résultats et les sanctions prononcées contre 2 coureurs sont homologués :

-FILAUMART Olivier, dossard 142 (V.C.S.J.) : Article R50 : prise de sillage lors d'un contre la montre individuel : 20,00 € d'amende et 25 " de pénalité selon le tableau 2.11.004 : sur 1 km, à une moyenne de 41,184 km/ h.

-INSULAIRE Jérôme, dossard 233 (V.C.S.D.) : Article R31.2 : abri prolongé et recherché derrière véhicule motorisé : 20,00 € d'amende et avertissement sur la pénalité en temps.

Il rappelle aux véhicules suiveurs dans un contre la montre, l'obligation réglementaire de **l'utilisation des feux de croisement**.

3) CHONOMETRIE :

Depuis le début de la présente saison sur route, constat est fait d'un nombre important d'erreurs dans les classements. Ces erreurs semblent imputables au système actuel de chronométrie par utilisation de téléphones. La C.R.C.T. sollicite le retour à l'ancien système de chronométrie à boucle.

Constat est fait de la publication de résultats sur le site « Top chrono », sans l'accord du jury des officiels et avant la publication par l'organisateur ou par le comité régional des classements officiels. Cette initiative informelle a entraîné plusieurs confusions chez les licenciés. La commission **demande que cette initiative ne soit pas renouvelée de la part de « Top chrono »**.

Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

Par ailleurs, il est rappelé que l'utilisation de transpondeurs, outils de travail, n'implique pas un classement juste à l'arrivée. Comme tout moyen informatique, un dysfonctionnement ou une panne peut intervenir. Le président du jury en collaboration avec le juge d'arrivée doit vérifier la qualité de la rédaction des classements sur la totalité du document officiel des résultats avant leur publication.

4) BILAN DE DEBUT DE SAISON ROUTE :

Il est constaté un comportement irrévérencieux, à la limite de la violence de la part de coureurs Access envers les licenciés cadets et féminines. Il est demandé aux coureurs de cette catégorie Access, un comportement fair-play, respectueux des valeurs du sport, sous peine de sanctions.

5) DEPLACEMENTS CONNUS :

_ Participation du V.C.E. au Trophée National du Jeune Pistard.

_ Projet de participation de V.C.S.D. et du V.S.P. au T.F.J.C.

_ Participation du jeune Mathéo HUET, U19 en double appartenance C.C.S.L.- Bourg en Bresse Ain Cyclisme à la Pével Classic Junior sous les couleurs de la sélection régionale, sans semble-t-il, que cette information ne soit donnée au référent Route de l'E.T.R.

_ Projet de participation d'une sélection d'Outre-Mer comprenant 2 licenciés du C.C.S.L., initié par un dirigeant licencié au C.C.S.L. à La Classique des Alpes Junior : les membres de la C.R.C.T. souhaitent plus de clarté dans les démarches .

6) CHAMPIONNAT DE L'OCEAN INDIEN :

Après entretien avec le D.T.N. de l'île Maurice, il semble opportun de revenir à la période du 12 au 16 août pour cause d'indisponibilité de l'équipe de l'île Maurice. A ce jour et malgré une relance, aucune réponse n'est venue des autres îles de l'Océan Indien.

7) REGROUPEMENTS ORGANISES PAR L'EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE :

_ Regroupement du 19 avril : les objectifs étaient la cohésion de groupe et la confirmation des résultats réalisés en compétition.

_ Le regroupement prévu le 2 mai est annulé, compte tenu de l'organisation des championnats sur piste.

_ Les prochains regroupements seront organisés le 9 mai pour les Open hommes et féminines à Etang-Salé et le 7 juin pour les féminines.

8) CHANGEMENTS DE CATEGORIES :

_ Rappel de la règle du changement de catégorie :

- montent de catégorie entre les Access et entre les Access et les Open, les coureurs hommes ayant réalisé : 1 victoire + 1 podium, ou bien 3 podiums, ou bien en cas de supériorité manifeste constatée par la C.R.C.T.

- descente de catégorie entre coureurs hommes : au cas par cas, suite au manque de résultats, suite au niveau insuffisant, sur décision de la C.R.C.T.

_ La demande de descente de catégorie du coureur Mehdi CEUSTERMAN (C.C.P.I.) de la catégorie Open à la catégorie Access 1 est acceptée.

Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

9) QUESTIONS DIVERSES :

_ Examen du projet d'organisation du championnat régional Route du 14 juin (organisation LBO2) : le président de la C.R.C.T. propose de prendre l'attache de l'organisateur, l'itinéraire et le kilométrage proposés ne correspondant pas au standard d'un championnat régional.

_ Tours de La Réunion 2026 : il est demandé à l'organisateur, A.A.S., de présenter son projet à la C.R.C.T., **AVANT LA DATE LIMITE du 26 mai.**

_ Il est demandé aux organisateurs d'épreuves du calendrier, d'adresser aux clubs leur réglementation d'épreuves, au plus tard **15 jours avant la date de l'organisation.**

_ Rappel est fait de la réglementation de la F.F.C. concernant les dossards de course :

-Article 2.2.25 : « les coureurs doivent porter deux dossards, sauf dans les épreuves contre la montre où ils peuvent porter un seul dossard ».

-Article 10.3.74 : « les dimensions du dossard sont : hauteur : 18 cm, largeur : 16 cm, largeur du chiffre : 10 cm. Publicité : hauteur de 6 cm sur la partie inférieure ».

-Article 10.3.76 : « les coureurs doivent veiller à ce que le numéro d'identification soit toujours bien visible et lisible. ...Il doit être bien fixé et ne peut être plié ou transformé ».

-Article 10.3.78 : « Le coureur qui abandonne doit enlever immédiatement son numéro d'identification ».

Localement, les dossards sont fournis par le comité régional de cyclisme et suivant la réglementation fédérale, doivent être utilisés sans aucune modification.

_ Le responsable du collège des arbitres propose qu'en cas de perte d'un dossard par un coureur,

Le montant de l'achat du dossard de remplacement soit augmenté d'1 € au niveau régional, soit un montant de 5 €.

_ Rappel de la réglementation F.F.C. concernant les prix et primes : Article 2.1.9 « :Les prix et primes en espèces sont interdits dans les épreuves U15 et U17. Les récompenses ne sont pas obligatoires et font l'objet de deux cas :

-dotation de lots en nature,

-grille de prix versée au comité régional de l'organisateur qui répartira les prix aux clubs des coureurs. Les clubs convertiront les sommes en matériel ou bon d'achat ».

Il est rappelé que la mise place de la grille des prix et des primes de course est à l'initiative de l'organisateur.

Il est suggéré aux organisateurs de prévoir des récompenses en faveur des coureuses féminines, afin d'encourager cette catégorie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 04.

Le secrétaire de séance, Philippe de COTTE